

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
195^e année
21 novembre 2019
n° 40 / 7841^e
pages 2177 à 2240

CHRONIQUE / Filiation

Repenser la maternité

> *Patrice Hilt*

2190

ÉDITORIAL

2177 La propriété privée : une arme qui doit être contrôlée, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 2180 Clause abusive (notion de non-professionnel) : qualité d'un maître de l'ouvrage
2181 Marques de produits ou de services : publication d'une ordonnance
2184 Mise en danger d'autrui (obligation de prudence ou de sécurité) : office du juge

POINT DE VUE

2188 Les clauses d'exclusion dans les SAS : sortir d'un débat en voie d'enlèvement, *Alain Couret*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2195 **Chronique** : Nommer la prérogative d'usage des choses communes, *Marie-Alice Chardeaux*
Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
2199 Troisième chambre civile, *Ludovic Jariel, Anne-Lise Collomp et Valérie Georget*
2208 Chambre commerciale, *Stéphanie Barbot, Charlotte de Cabarrus et Anne-Claire Le Bras*
2216 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille interne et international,
Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier
2228 **Notes** : Transcription dans l'affaire *Menesson* aujourd'hui. Et demain ?,
note sous Cass., ass. plén., 4 oct. 2019, Hugues Fulchiron et Christine Bidaud
2235 Prescription extinctive : conflit de lois dans le temps et effectivité du droit de l'Union européenne,
note sous CJUE 28 mars 2019, Rafael Amaro

ENTRETIEN

2240 Ève Truilhé – La France condamnée pour non-respect de la directive
qualité de l'air ambiant

DALLOZ



Version numérique incluse*



321940



9 782993 121940 9

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Maëlle HARSCOUEY DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2019

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

2177

La propriété privée :
une arme qui doit être contrôlée



ACTUALITÉS

2180

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (notion de non-professionnel) : qualité d'un maître de l'ouvrage, *Civ. 3^e, 7 nov. 2019*

Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation) : compétences judiciaire et territoriale, *CJUE 7 nov. 2019*

Transport ferroviaire (notion de contrat de transport) : sort d'un voyageur sans billet, *CJUE 7 nov. 2019*

Marques de produits ou de services : publication d'une ordonnance

2184

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Mise en danger d'autrui (obligation de prudence ou de sécurité) : office du juge, *Crim. 13 nov. 2019*

Procédure pénale

Chambre de l'instruction (arrêt) : délai de pourvoi en cassation, *Crim. 13 nov. 2019*

2185

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Plus-values (cession de parts de sociétés) : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 15 nov. 2019*

Revenus des capitaux (valeurs mobilières émises hors de France) : constitutionnalité du régime, *Cons. const., 15 nov. 2019*

Santé publique

Hospitalisation d'office : saisine et compétence du juge des libertés et de la détention, *Civ. 1^{er}, 7 nov. 2019*

2186

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Convention de forfait en jours (accord collectif) : durée raisonnable de travail, *Soc. 6 nov. 2019*

2187

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Ordonnance européenne de saisie conservatoire : portée d'une injonction de payer, *CJUE 7 nov. 2019*

2182

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (vice caché) : point de départ de la prescription extinctive, *Civ. 1^{er}, 6 nov. 2019*

Famille-Personne-Succession

Enfant (relations personnelles avec un tiers) : non-renvoi d'une QPC, *Civ. 1^{er}, 6 nov. 2019*

2183

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (protection internationale) : manquement au règlement des centres d'hébergement, *CJUE 12 nov. 2019*
Denrées alimentaires (étiquetage) : mention obligatoire du pays d'origine, *CJUE 12 nov. 2019*



POINT DE VUE

2188

Les clauses d'exclusion dans les SAS :
sortir d'un débat en voie d'enlèvement
par Alain Courret



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2190

Repenser la maternité
par Patrice Hilt

2195

Nommer la prérogative d'usage
des choses communes
par Marie-Alice Chardeaux

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

2199

Troisième chambre civile
par Ludovic Jariel, Anne-Lise Collomp
et Valérie Georget

2208

Chambre commerciale
par Stéphanie Barbot, Charlotte de Cabarrus
et Anne-Claire Le Bras

PANORAMA

2216

Droit patrimonial de la famille interne et international
septembre 2018 – septembre 2019
par Sara Godechot-Patris
et Clothilde Grare-Didier

NOTES

2228

Transcription dans l'affaire *Mennesson* aujourd'hui.
Et demain ?, note sous Cass., ass. plén., 4 oct. 2019
par Hugues Fulchiron et Christine Bidaud

2235

Prescription extinctive : conflit de lois dans le temps
et effectivité du droit de l'Union européenne,
note sous CJUE 28 mars 2019
par Rafael Amaro



ENTRETIEN

2240

Ève Truilhé – La France condamnée pour non-respect
de la directive qualité de l'air ambiant

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite *Dalloz sous Android et iOS* et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr